

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	15 (1886)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	Les cours complémentaires
<b>Autor:</b>	Genoud
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1039848">https://doi.org/10.5169/seals-1039848</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Fribourg sous la domination de la Savoie.**

Fribourg avait passé des Zähringen aux Kibourg qui la vendirent à l'Autriche.

A la suite d'une guerre avec la Savoie et Berne, Fribourg devait 40,000 florins.

Le bailli Halwyl quitte Fribourg. — Argenterie enlevée.

Albert renonce à ses droits sur cette ville.

10 juin 1452. Serment de fidélité à la Savoie.



## **Les cours complémentaires**

Avec le 1<sup>er</sup> novembre s'ouvrent les cours complémentaires. On se plaint généralement que les élèves ne retiennent pas suffisamment les matières étudiées à l'école primaire; de là leur insuccès dans les examens fédéraux lors du recrutement. D'autres en veulent à la routine qui, dit-on, règne encore dans certaines écoles; d'autres enfin, mettent toute la faute de nos échecs sur le peu de connaissance du français qu'ont nos recrutables.

Toutes ces raisons ont leur valeur. On doit de plus y ajouter le peu de soucis que se font les jeunes gens de ces examens, d'où dépend leur honneur, celui de l'école qu'ils ont fréquentée et celui de notre canton. Ne voyons-nous pas cela tous les jours? Que font ces jeunes gens après leur sortie de l'école? Le soir, au lieu d'étudier, ils courent les veillées, passent leur temps à jouer et fréquentent les auberges. Au reste, le travail manuel ne favorise guère le goût de l'étude.

S'ils veulent subir honorablement les épreuves fédérales, nos jeunes gens ont donc deux devoirs à remplir nécessairement: 1<sup>o</sup> parler français et lire de bons ouvrages, mais simples, pour se perfectionner, et 2<sup>o</sup> fréquenter assidûment les cours complémentaires.

La loi du 17 mai 1884 sur l'instruction publique dans notre canton prévoit ces cours de répétition. Ils sont institués à l'usage des jeunes gens émancipés de l'école et destinés à être portés sur les rôles militaires de recrutement. Ces cours sont *obligatoires* pour tous les jeunes gens qui n'en sont pas dispensés par l'autorité scolaire compétente. (Art 111.)

Les écoles de répétition ont lieu l'après-midi des jours de congé ou le soir, pendant le semestre d'hiver, au local ordinaire de l'école. (Loi, art 112.)

Ici, ouvrons une parenthèse pour nous faire l'écho de plaintes fréquentes et d'un vœu bien légitime. Les écoles de répétition ont lieu le soir dans toute la partie française du canton. Qui de nous

n'a pas entendu les plaintes des parents sur la rentrée tardive de leurs fils ? Qui de nous n'a pas eu le regret d'apprendre que, après la leçon du soir dont les élèves sont souvent impatients de voir arriver la fin, ceux ci passent à l'auberge ou ailleurs le reste de la veillée ? Eh bien ! il serait à désirer que, là où cela se peut, les leçons aient lieu « l'après-midi des jours de congé », comme le prévoit la loi. C'est le mode suivi dans la Singine, et nous n'avons jamais entendu, à ce sujet, aucune plainte des instituteurs de ce district. Dans le Valais, ces leçons ont lieu le matin, de 7 à 9 heures. C'est encore bien.

Il ne faut pas nous le dissimuler. Lorsque, dans une journée, l'instituteur a donné six heures au moins de leçons, il doit corriger les cahiers, ce qui lui prend au moins deux heures, puis encore préparer sa classe du lendemain. Ce sont déjà neuf ou dix heures péniblement passées. Un instituteur trouverait-il de trop de pouvoir consacrer une heure ou deux à la lecture d'une revue pédagogique ou de quelque livre instructif pour se délasser ? Certainement non.

Les moyens d'enseignement des cours complémentaires ne sont pas les mêmes qu'à l'école primaire. Ici, on dispose de beaucoup de temps ; on peut approfondir davantage et aller moins vite. Dans les cours complémentaires, il faut revoir et compléter, en deux ou trois ans, souvent en une année, tout le programme de l'instruction primaire. Il faut donc concentrer l'enseignement vers un but déterminé, un minimum de connaissances. C'est ce qui a motivé l'élaboration d'un programme détaillé de ces cours, dans le *Bulletin* de 1882, page 269, et celle du *Guide* publié chez M. Ackermann, à Bulle, par MM. Horner et Bourqui, et du *Guide* publié par MM. Perriard et Golaz.

Les Allemands, — toujours gens pratiques et souvent nos maîtres en pédagogie — font paraître depuis quelques années, à Soleure, le *Fortbildungsschüler*. Cette expérience engagea M. Gaillard-Pousaz, rédacteur en chef de l'*Ecole*, de Lausanne, à donner suite à l'idée qu'il exprimait déjà en 1873, dans son journal, de fonder pour la jeunesse de la Suisse romande une petite *Revue scolaire*. Il s'assura des collaborateurs dans chaque canton, et le *Jeune citoyen* fut créé. Ce journal, bien accueilli par maîtres et élèves, eut bientôt près de quatre mille abonnés.

Ce manuel scolaire d'un nouveau genre est propre à exciter la curiosité des élèves. Les deux volumes publiés ont chacun environ 200 pages. Chaque numéro paraît illustré, avec des lectures intéressantes et instructives, des sujets et des modèles de composition, des actes usuels, des problèmes d'arithmétique, des comptes, une description géographique, un article sur l'histoire suisse et un autre sur l'instruction civique ; enfin, il se termine par une récréation, une devinette, etc.

Certains articles qui ont paru la première année ont déplu à plusieurs lecteurs de notre canton. La seconde année (1885-1886)

a réparé ces fautes. Nous pouvons assurer aujourd'hui à tous les instituteurs, aux jeunes gens et à leurs parents, que, dans le courant du semestre dans lequel nous allons entrer et à l'avenir, il ne sera publié aucun article pouvant froisser en quoi que ce soit les convictions des nombreux lecteurs fribourgeois du *Jeune citoyen*. Toutes les précautions ont été prises à cet égard. D'autre part, nous avons l'avantage d'annoncer que cette nouvelle série amènera diverses améliorations assez importantes qui seront bien vues des maîtres et des élèves; le *Jeune citoyen* leur prouvera qu'il est l'*ouvrage* le plus propre à être mis entre leurs mains pour la préparation aux examens de recrues. GENOUD, inst.

---

## Bibliographie

**Eléments d'arithmétique**, suivis de 2,000 exercices et problèmes à l'usage des écoles primaires, ouvrage édité par M. PIGNAT, à Sion, et adopté par le Département de l'Instruction publique du canton du Valais. — Prix : 1 fr.

Il y a quelque vingt ans, les cahiers de calcul élaborés par M. Ducot-terd, d'après la méthode de Zähringer, étaient généralement employés dans les écoles primaires de la Suisse romande. Ces recueils ont été depuis l'objet de critiques plus ou moins fondées, et dans plusieurs cantons, ils ont fait place à d'autres recueils mieux appropriés aux besoins de l'heure présente. Le Département de l'Instruction publique du Valais vient, à son tour, d'adopter un nouveau manuel pour l'enseignement de cette branche dans les écoles primaires de ce canton.

Ces *Eléments d'arithmétique* se composent de deux parties : une partie théorique et de nombreux exercices pratiques.

La théorie comprend soixante-dix pages, dans lesquelles se trouvent exposées, d'une manière simple, claire et méthodique, les notions de l'arithmétique depuis la numération jusqu'aux puissances et aux racines. L'auteur s'est beaucoup inspiré des ouvrages sur la matière des Frères de la Doctrine chrétienne. Nous ne ferons qu'une critique de détail sur cette partie : nous aurions aimé à voir, dans l'exposé des solutions raisonnées sur la règle de trois et ses applications, des propositions complètes et non pas seulement des quantités séparées par des traits.

Ex. 100 fr. — 6 fr. int. — 12 mois.  
6,800 » — 306 fr. — x »

Dans ces solutions qui doivent servir de modèles, il eût été préférable de dire :

100 fr. de capital rapportent 6 fr. d'int. en 12 mois.  
6,800 » » » 306 » » » x »

Les exercices qui servent d'application aux divers chapitres de la partie théorique sont nombreux, variés et bien gradués.